



MLG/2026/031

Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

Edition 0

Vélizy, mardi 12 mai 2026

SKI NAUTIQUE & WAKEBOARD 2026

Wake Board



Baptêmes Ski Nautique Adultes et enfants



Monoski et slalom



Kneeboard



Barefoot

SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Les inscriptions et le règlement des activités
2. Les désistements
3. Les critères de priorité
4. Les assurances
5. Les responsabilités

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement
2. Matériel à la disposition des adhérents
3. Composition du bureau
4. Programme des activités 2026

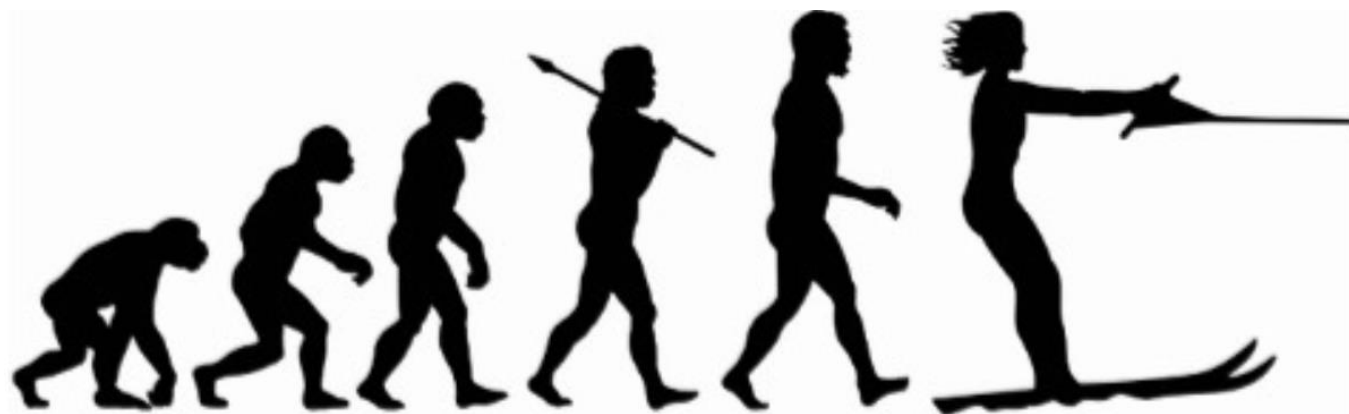
La vocation de la section SKI NAUTIQUE et WAKEBORD est de favoriser la pratique associative des sports de glisse aquatique : ski nautique, Wakeboard, Kneeboard, barefoot, surf, scurf, disque, paddle, canoé, dans un cadre convivial et associatif.



Sports de loisirs et de compétition, le ski nautique et le wakeboard sont des sports parmi les plus pratiqués dans le monde. Les champions français sont parmi les meilleurs au niveau mondial, notamment en figures

Symboles d'évasion, de rêve et de soleil, ils se pratiquent en loisir, en famille ou entre amis dans un esprit de détente et d'harmonie.

Pratiqué à tout âge, il développe une musculature harmonieuse, la notion d'équilibre, l'esprit de compétition, la maîtrise de son corps et la confiance en soi.



QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants).

De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés (autres CSE Thales) pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section.

Elles sont prises en compte lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> (Un par adhérent).

⇒ Le règlement de la cotisation section.

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Les inscriptions et le règlement des activités

Elles ont lieu par courriel pendant la période d'ouverture des inscriptions indiquée dans le descriptif des activités

Les règlements peuvent s'effectuer par virement bancaire sur le compte Crédit Mutuel IBAN : IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8664 029 BIC : CMCIFR2A

2. Les désistements (stage)

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à l'accueil de l'AS (remplir le formulaire).

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

3. Les critères de priorités

La priorité de passage est accordée aux membres adhérents inscrits, en proportion équitable.
Les séances hors journées portes ouvertes et les stages sont réservés prioritairement aux membres adhérents inscrits.

4. Les assurances

L'AS Thales IDF est assuré en RC auprès de la MACIF

Le bateau est assuré auprès de la MACIF

Nous vous recommandons de souscrire une assurance individuelle pour les dommages que vous pourriez occasionner.

Les conditions d'assurance proposées par la FFSNW (licence à souscrire individuellement)

<https://www.ffsnw.fr/mon-club/assurance-ffsnw/>

5. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD pratique son activité sur le plan d'eau de Nandy en Seine et Marne (77176), à 40 km de Paris.

Elle dispose d'un terrain arboré et spacieux avec accès direct au plan d'eau et ponton pour la pratique des activités.



La section met en œuvre et entretient un bateau de ski Mastercraft Prostar 190 : TWIST, équipé d'une barre pour débuter et pour les jeunes enfants, et d'un mât de wakeboard.

Les pilotes et Pilotes Instructeurs Bateaux sont des membres de la section bénévoles, titulaires du permis, et formés par la pratique à la traction ski nautique et wake-board.



2. Matériel à la disposition des adhérents

La section met à disposition des membres tout le matériel nécessaire à la pratique :

- Bi-skis, monoskis, wakeboards, scurf et skis de figures, pour grands et petits
- Gilets, combinaisons isothermes, combinaisons sèches, en différentes tailles
- Palonniers de combo, de slalom, de figures et wakeboard.
-

Sur place, vous trouverez du matériel pour rendre votre passage agréable : bancs, chaises et tables de pique-nique, un barbecue, **un vestiaire pour se changer**, des matelas pour bronzer, un paddle et un canoë....



Bi et monos adultes



skis enfants



skis de figures



wakes scurf

Sur place, les initiateurs de la section vous guideront dans vos débuts, puis vous prodigueront les conseils adaptés à votre pratique et à votre niveau

3. Composition du bureau

A l'issue de l'assemblée générale du 30/04/2026, le bureau est composé de :

- | | | |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| • Président + CD : | Xavier Vauconsant | tel 06 88 15 07 62 |
| • Trésorier : | Michel Le Goas | tel 06 80 27 72 54 |
| • Secrétaire | Frédéric Guilbert | tel 06 84 04 52 61 |
| • Communication : | Éric Pageron | tel 06 95 16 34 18 |

Par ailleurs, l'encadrement de la section est composé de pilotes brevetés PIB et/ou formés : Annie Forticaux, Sabine Le Goas, Jean Loup Budan, Frederic Guilbert, Michel Le Goas, Éric Pageron, Jean Perrot, Xavier Vauconsant

4. Programme des activités 2026

L'activité de la section débutera les 16 et 23 mai par la remise en état du terrain et du matériel, Nous vous attendons nombreux pour ces premières journées au bord de l'eau Nous ferons notre premier pique-nique., prélude aux séances de ski nautique qui nous attendent à compter du 6 juin.

Des séances à l'horaire étendu sont planifiées :

Tous les samedis (sauf météo défavorable ou absence de pilote ou copilote) **de 12h00 à 18h30 du 6 juin au 31 octobre.**

Les samedis 20/6, 25/7 et 5/9 journées portes ouvertes de 10h à 18h30

La section ouvre la pratique du ski et du wakeboard sur rendez-vous préalable avec les pilotes :

- **Les vendredi et dimanches de 12h00 au coucher du soleil**
- Les lundis de 12h00 à 15h00
- Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil

Les Tarifs sont :

En 2026 il y aura **une subvention de 130€ pour les retraites de Thales Avionics habitant en région parisienne** par le CSE AVS Bordeaux notre établissement de rattachement.
Cette subvention sera portée sur le compte de la section pour couvrir une partie des frais fixes et entretien

Comme l'AS n'a plus de réserves, une contribution aux frais fixes et infrastructures des familles et membres pratiquants de 135€ à régler début mai avec l'adhésion section.

La minute de ski famille et membres pratiquants à 4€.

Une heure par famille à régler en début de saison.

La minute de ski visiteurs, baptêmes simples, autres CSE, incentives à 6.5€.

En général un tour compte pour 6 minutes

Stage journée à Aquaventure Gravons (77) :

La section va proposer un stage d'une journée en semaine fin juin début juillet à Gravons (77) chez Skiaquaventure de Gilles Cambray. <http://skiaquaventure.com/>
Ces stages sont ouverts aux membres de tous les niveaux de ski et de wakeboard car l'enseignement est individualisé.

Tarif adhérent : 150€ pour 3 leçons de 20' sur la journée (à confirmer).

